

# SOLDATS NAPOLEONIENS

LES TROUPES  
FRANÇAISES  
ALLIÉES ET COALISÉES

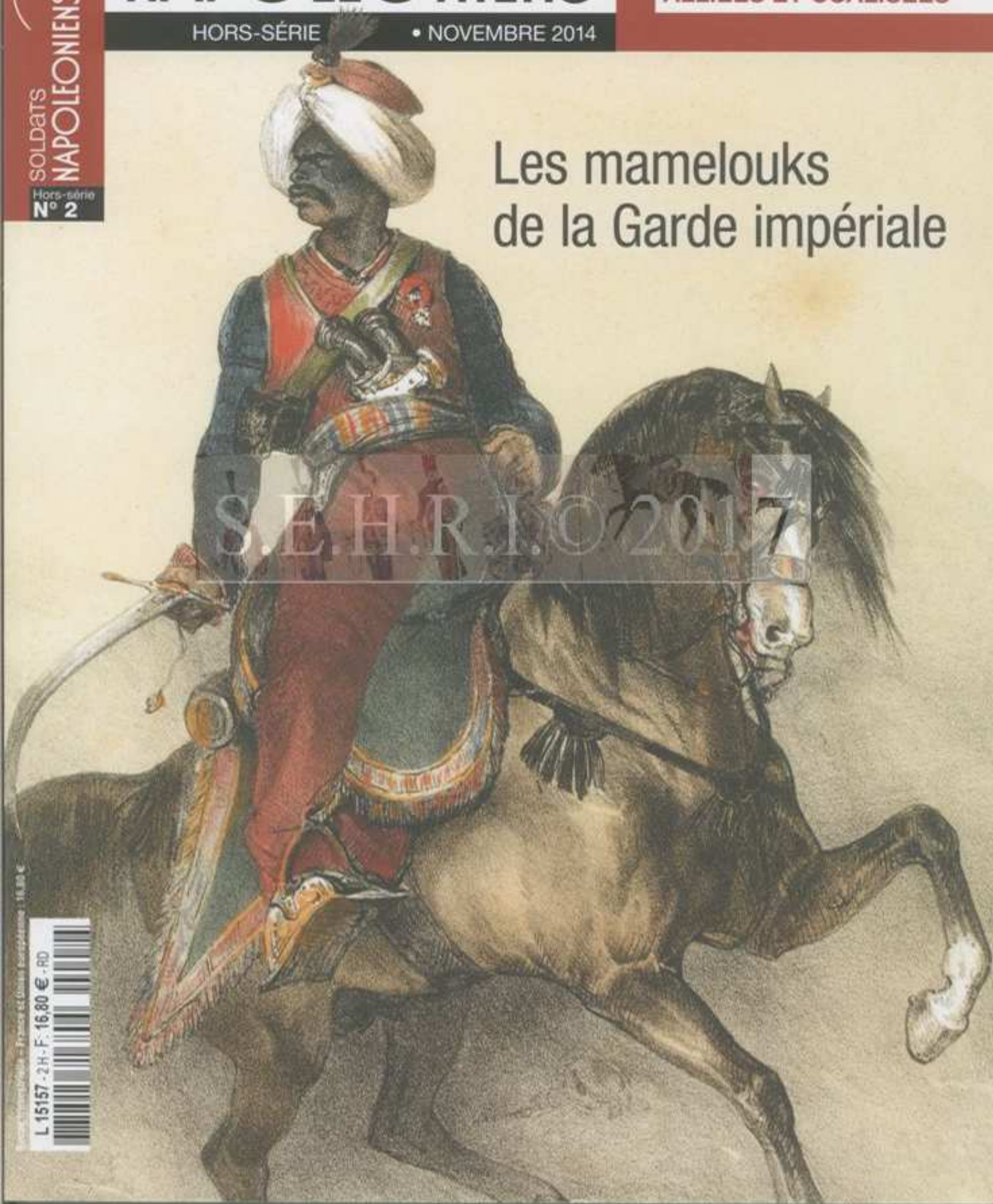
HORS-SÉRIE

• NOVEMBRE 2014

SOLDATS  
NAPOLEONIENS

Hors-série  
N° 2

## Les mamelouks de la Garde impériale



L 15157 - 2H - F - 16,80 € - RD



Illustration: France et Outre-Mer, 18,00 €

# Les uniformes des mameloucks de la Garde impériale

L'uniforme oriental des mameloucks n'a jamais été spécifiquement réglementé, ni dans ses formes, ni dans ses couleurs. L'exotisme de ces tenues est principalement destiné à frapper les esprits. De fait, la réglementation toute militaire peut apparaître caduque dans ce cas précis. Mais, si l'habillement est soumis aux aléas des marchés passés, les couleurs vertes et rouges restent toujours dominantes.

JÉRÔME GROYET

À la formation de l'escadron des mameloucks, le 17 nivôse an X, l'augmentation de la masse liée à l'habillement par rapport à celle des chasseurs à cheval de la Garde mais aussi la volonté de leur laisser leur uniforme distinctif témoignent de l'intérêt que porte Bonaparte à l'habillement de ses mameloucks : *"il leur sera donné le même uniforme que portent les mameloucks et, pour marque de récompense de leur fidélité à l'armée française, ils portent le turban vert"*<sup>1</sup>.

En choisissant cette couleur, le consul montre sa parfaite connaissance de l'islam. De même, il rend implicitement gage de l'amitié qu'il porte aux musulmans<sup>2</sup>. Toutefois, lorsque Berthier se rend à Marseille, accompagné de Rapp, afin d'organiser l'escadron de mameloucks, il les trouve dans un tel état de dénuement qu'il prend sur lui de leur faire immédiatement confectionner un habillement "à la turque".

1. Centre de documentation du musée de l'Empire, Salon de Provence, Arrêté de formation de l'escadron des mameloucks de la Garde, 17 nivôse an X.

2. "A peine revenu en Europe, Bonaparte, se trouvant aux prises avec le problème russe... Quand il est en guerre avec la Russie, il n'a pas de mal à entrer en pourparlers avec l'Empire ottoman et Persé, tous deux ennemis des Russes."

3. Le Tournaux, Général G. Spilmann, "Napoléon et l'Italie", *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1969, vol. 6, n° 1, pages 171-173.

Dans l'arrêté portant création de l'escadron, l'uniforme est décrit comme étant celui que portent les mameloucks en Egypte. Il faut néanmoins attendre le 25 germinal suivant pour que l'uniforme soit réellement exposé en détail. Il est précisé que leur uniforme est celui "qu'ils portaient en Egypte"<sup>3</sup> tout en étant montés comme les troupes légères. Les officiers touchent une première mise de 1 800 francs pour s'habiller et s'équiper, les hommes percevant quant à eux 1 000 francs. Par comparaison, les chasseurs à cheval de la Garde ne touchent que 689 francs. La distinction du cahouk vert subsiste avec turban blanc.

## DES COULEURS VARIÉES

Le 1<sup>er</sup> brumaire an XII, Colbert établit un état des draps à utiliser pour l'habillement des mameloucks : draps écarlate, cramoisi et vert Saxe ; casimirs serin et cramoisi, nankin et toile de Laval. À cette même date, l'escadron accuse réception de 90 manteaux, de 24 tarbouches et de 296 châles de tarbouches.

3. Arrêté d'organisation des mameloucks de la Garde, 25 germinal an X.

**PORTRAIT D'UN MAMELOUCK DE LA GARDE PAR LUSSIGNY.** Ce portrait nous montre un mamelouck de la garde portant son sabre provenant de la Manufacture de Versailles avec un uniforme encore peu réglementé et n'ayant pas encore subi l'influence de la mode occidentale : col droit, manches ajustées. S'il porte bien le poignard réglementaire à la ceinture, le pistolet n'est pas dans son kabourg. © MUSÉE DE L'EMPIRE, SALON-DE-PROVENCE, COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE, ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RAOUL BRUNON



## DES EFFETS INHABITUELS

L'uniforme des mameloucks se compose essentiellement, au moins jusqu'en 1813 pour les mameloucks de Vieille Garde, d'éléments ramenés d'Égypte.

### Coiffure

La coiffure typique de ces cavaliers orientaux est le cahouk, composé d'un fût en feutre, puis en cuir, entouré d'un shall. Au fur et à mesure des années, il se trouve agrémenté d'accessoires : croissant et étoile en laiton, plumet et étui. Sous le Consulat, les mameloucks sont coiffés du turbouche, une petite calotte de feutre.

### Habillement

Jusqu'à l'an XII, les mameloucks sont vêtus d'un béniche, qui correspond à une djellaba à manches amples, recouvrant les mains en signe de soumission. Il se porte par dessus la mantanne (veste grecque à manches), le fermelet et le yaleck. Le fermelet (gilet sans manches) se porte lui-même au-dessous du yaleck, un gilet court, en drap ou en nankin, à manches, agrémenté de boutons-griottes. Le pantalon est un sarouel en drap de laine. "En tenue d'été, les mameloucks portent le pantalon de toile blanche et un ruban de mousseline blanche." Ces cavaliers sont chaussés de bottes courtes ou hautes, confectionnées en cuir jaune, rouge ou taupe.

Durant toute la période étudiée, seuls le sarouel, cramoisi, carmin, garance ou écarlate selon les cas, et la mantanne, vert Saxe ou vert d'eau, gardent une couleur relativement uniforme. Le reste des draps utilisés pour la confection des éléments restants de l'uniforme varie en fonction des achats conclus par l'administration du corps, donnant à l'unité une apparence logiquement chamarrée.

1. Eugène-Louis Bucquoy (commandant), *Les uniformes du Premier Empire - la Garde impériale - troupes à cheval*, Jacques Grancher, Paris, 1997, page 112.

Quelque temps après, c'est au tour d'Eugène de Beauharnais de se préoccuper de la tournure vestimentaire des mameloucks. Si l'escadron reçoit de nouveau de l'habillement<sup>1</sup>, les couleurs des draps varient. Sont donc réceptionnées des pièces de drap cramoisies, écarlates, carmelite vert Saxe et vert d'eau, mais également du bleu barbeau et du bleu national. Les quantités se répartissent comme suit :

DESIGNATION	QUANTITÉ
Drap écarlate	2,49 mètres
Drap cramoisi	85,43 mètres
Drap carmelite vert / vert d'eau	146 mètres
Drap bleu barbeau	121,58 mètres
Drap bleu national (2 <sup>e</sup> qualité)	17 mètres
Casimir serin	65,45 mètres
Casimir cramoisi	95,45 mètres
Trellis	28,51 mètres
Nankin	105,34 mètres
Tresse plate (mêlée d'or)	109,35 mètres
Tresse plate (en laine)	1 687 mètres
Soutache (en laine)	1 386 mètres
Ganse carrée (en laine)	777,54 mètres

1. Futent livrés 43 sarouels à 68,16 francs, 21 vestes grecques à manches et 21 vestes grecques sans manches à 48,72 francs et 21,42 francs respectivement, 30 manteaux à 58,70 francs, 23 turbouches, 200 chéles de turbouches, 34 chéles pour cahouks, 56 yalecks de nankin, 14 cordons de soie, une aiguillette de sous-officier et 5 canocies de toile.

**CE PETIT SOLDAT DES COLLECTIONS ALSACIENNES REPRÉSENTE UN TROMPETTE DES MAMELOUCKS DE LA GARDE.** Tous les trompettes qui servent à la compagnie sont français. Si, contrairement à la cavalerie française, il ne porte pas les couleurs régimentaires inversées, les effets des trompettes sont généralement de la qualité des sous-officiers. Notre homme porte une étonnante cocarde tricolore sur son cahouk alors qu'à partir de 1809 ce sont des attributs en métal orientaux qui ornent le cahouk. Le clairon du trompette porte un tablier similaire au guidon de la compagnie, cramoisi avec l'aigle impérial.  
© RMN, MUSÉE DE L'ARMÉE, PHOTO EMILIE CAMBIER.

Même si les couleurs des effets sont variées, on peut néanmoins définir un profil-type à partir des achats réalisés. Les mameloucks de la seconde partie du Consulat portent un cahouk vert assorti d'un shall blanc, un fermelet écarlate, un gilet grec à manches bleu-de-roi<sup>2</sup>, un yaleck vert et un sarouel cramoisi.

En 1802, l'exotisme lié à la splendeur de leur uniforme régale les Parisiens qui jugent "la petite troupe des mameloucks... remarquable surtout avec le large pantalon blanc qui tranchait singulièrement avec la veste écarlate brodée d'or"<sup>3</sup>.

## UNE RÉGLEMENTATION PLUS ÉTROITE

Dès l'intégration des mameloucks dans la Garde impériale, le 30 nivôse an XII, l'uniforme des officiers français est réglementé : "Les officiers français de cette compagnie pourront porter l'uniforme bleu, avec l'aiguillette, quand ils ne seront point de service, ou à la tête de leur troupe, tel qu'il leur a déjà été permis de le porter"<sup>4</sup>.

En 1804-1805, les commandes de drap passées en faveur des mameloucks contribuent à un nouvel apanage de couleurs des draps : l'écarlate, le cramoisi et le bleu-de-roi, entre autres. Avec la mise en place de l'Empire, l'uniforme des mameloucks se trouve légèrement modifié, désormais "soumis à une réglementation plus étroite"<sup>5</sup>.

En 1807, de nouvelles fournitures parviennent au corps, dont du drap cramoisi et bleu impérial, du drap gris pour les manteaux, du casimir serin... L'escadron perçoit également des effets, parmi lesquels 38 béniches, 16 fermelets, 46 yalecks, ou encore 32 sarouels. Dans le même temps, de l'habillement destiné aux Français entre en magasin : un habit de drap bleu, de six gilets d'écurie ou de trois pantalons de treillis. Le 7 mars, deux mantannes de sous-officiers, 18 de mameloucks, ainsi que deux fermelets de sous-officiers et 18 de mameloucks sont envoyés au corps, qui combat alors en Prusse orientale, face aux Russes et aux débris de l'armée prussienne.

Vers 1808, la veste grecque à manches s'ajuste et prend un col droit à l'europpéenne, ainsi que le yaleck, qui tend à devenir vert. Le

2. Ce dernier peut être en nankin, comme on rend compte la gravure agrandie de Nicolas Hoffmann.

3. Les petits appartements des Tuileries et de la Malmaison, 1802, extraits. Centre de documentation du musée de l'Empire.

4. Arrêté d'organisation des mameloucks, 30 nivôse an XII.

5. Eugène-Louis Bucquoy (commandant), *Les uniformes du Premier Empire - la Garde impériale - troupes à cheval*, Jacques Grancher, Paris, 1997, page 113.



gilet de dessus, fermelet, est confectionné en drap écarlate. Une ceinture bleue, un sarouel amarante ou cramoisi et un cahouk<sup>1</sup> en feutre rouge entouré d'un turban blanc, complètent la tenue.

### A L'APOGÉE DE L'EMPIRE

En 1809, à l'occasion de marchés passés par le conseil d'administration des chasseurs à cheval, le chapelier Chardon, établi rue de la Monnaie à Paris, s'engage à livrer pour le 17 mai suivant des coiffures aux mameloucks. Il facture les cahouks destinés à la troupe "avec coiffe, plumet et turban" 27 francs pièce. Ces derniers valaient 20 francs en 1804, contre 28,50 francs dix ans plus tard. Les cahouks de sous-officiers, "comportant un galon d'or de 15 lignes sur le turban et un macaron or sur la forme", sont quant à eux facturés 37,50 francs l'un.

Le tailleur de la compagnie doit fournir des béniches à 2,50 francs l'un, des mantannes et des fermelets à 4 francs pièce, des yaleks de nankin à 2 francs, des camisoles à un franc pièce, des manteaux à 1,50 franc et des saourels à 3 francs. A titre de comparaison, un dolman des "hussards canaris" coûtait 31,20 francs en 1800 et une pelisse, 36 francs. Par ailleurs, la compagnie perçoit des bonnets de police à 3,75 francs pièce.

A partir de 1809, la forme du cahouk évolue. Avec l'arrivée de Français au sein du corps, cette coiffure tend à ressembler de plus en plus à un shako sans visière, quoique toujours entouré d'un shall. Il s'orne d'un croissant et d'une étoile en cuivre. Les évolutions vestimentaires affectent également la couleur des yalecks, qui devinrent bleus, alors qu'ils étaient auparavant majoritairement confectionnés en étoffe de couleur verte.

### POUR LES MAMELOUCKS UNIQUEMENT

Alors que les préparatifs en vue de la campagne de Russie s'accéléraient, se pose le problème des uniformes des artisans et ouvriers français attachés au corps. Ces derniers portent en effet l'habit de petite tenue des chasseurs à cheval alors même qu'ils touchent, à l'instar des mameloucks, une première mise de 1 000 francs.



DÉTAILS DU KOBBOURG ET DU FERMELET DU MAMELOUCK DE LA GARDE CONSERVÉ AU MUSÉE DE L'EMPIRE.

© MUSÉE DE L'EMPIRE, SALON-DE-PROVENCE, COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE, ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RADUL BRUNON. PHOTO DE L'AUTEUR.

1. Le cahouk de mamelouck conservé au musée de l'Empire, sous le numéro d'inventaire 948 B, mesure 34 cm de haut. Le diamètre de la calotte est égal à 21 cm et la hauteur du turban est de 14,50 cm.





**DÉTAILS DES BRODERIES EXCEPTIONNELLES DU KOBOURG** conservé au musée de l'Empéri, mélangeant différents types de fil et du textile.  
© MUSÉE DE L'EMPÉRI, SALON-DE-PROVENCE, COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE. ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RAOUL BRUNON. PHOTO DE L'AUTEUR.

**KOBOURG DE TROUPE CONSERVÉ AU MUSÉE DE L'EMPÉRI.** CET OBJET EN CUIR EST TRÈS LARGEMENT BRODÉ. Il se porte sur le ventre et est soutenu par une courroie de cuir soutachée.

© MUSÉE DE L'EMPÉRI, SALON-DE-PROVENCE, COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE. ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RAOUL BRUNON. PHOTO DE L'AUTEUR.



**KOBOURG D'OFFICIER DES MAMELOUCKS DE LA GARDE.** Cet ensemble d'officier de mamelouck comprend une paire de pistolets transformés à fulminate à la fin du premier Empire dans son koubour à la mode de broderie traditionnelle. Si le koubour du musée de l'Empéri est doublé d'une base brune, celui-ci est doublé d'une superbe basane de cuir foncé. Le décor reprend au sommet une forme d'une stylisée, motif que l'on retrouve en partie, pour les girbes florales, sur le koubour du musée de l'Empéri. © BRUNON BRUNON.

Cet abus avait déjà été relevé lors de la revue générale de la comptabilité des chasseurs à cheval de la Garde organisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1810.

Le 27 avril 1812, le ministère de la Guerre est informé de la situation et la sentence tombe peu après. Cette mise de 1 000 francs ne concerne que les mameloucks "parce que la forme de leur costume et le grand nombre d'effets dont il se compose entraînent une dépense qui n'existe dans aucun autre corps. Mais ce motif n'est applicable ni à un armurier, ni aux autres maîtres ouvriers puisqu'aucun d'eux ne porte le costume des mameloucks, mais seulement la petite tenue des chasseurs à cheval."<sup>1</sup> De fait, ne portant pas non plus la pelisse, le dolman, la sabretache ou le colback, les maîtres ouvriers ne percevront pas la mise des chasseurs mais celle des grenadiers à cheval.

Le 19 décembre 1811, plusieurs marchés sont passés par le conseil d'administration des chasseurs. Le chef bottier des mameloucks s'engage à fournir pour 1812 les bottes des sous-officiers à 24 francs la paire et celles des mameloucks à

18 francs la paire. Le chef sellier s'engage sur des selles complètes et garnies à 100 francs plus le surfaix à 6 francs<sup>2</sup>. Les marchés passés pour l'habillement comportent six cahouks de sous-officiers à 37,50 francs, trois cahouks de trompettes à 36 francs et 36 cahouks de mameloucks à 27 francs. Les chevaux livrés à l'escadron sont des bais ou des alezans de 1,48 à 1,52 mètre au garot et originaire de Normandie.

## LE MAMELOUCK À LA FRANÇAISE

Avec l'arrivée massive de recrues, le tarif des matières employées à la confection des effets d'habillement et d'équipement à fournir à chaque nouveau cavalier lors de son admission au régiment est repensé dès le 15 décembre 1812. Le tableau ci-dessous comporte l'indication du prix. La durée d'utilisation des effets est de trois ans pour le yaleck, le fermelet et le sarouel. Sans surprise, l'uniforme reste très largement orientalisé. La ceinture, en raye de castor bleu ou maroc, agrémentée de franges bleues, est facturée 11,61 francs.

1. Centre de documentation du musée de l'Empire, Salon de Provence, note sur la première mise des ouvriers des mameloucks de la Garde.

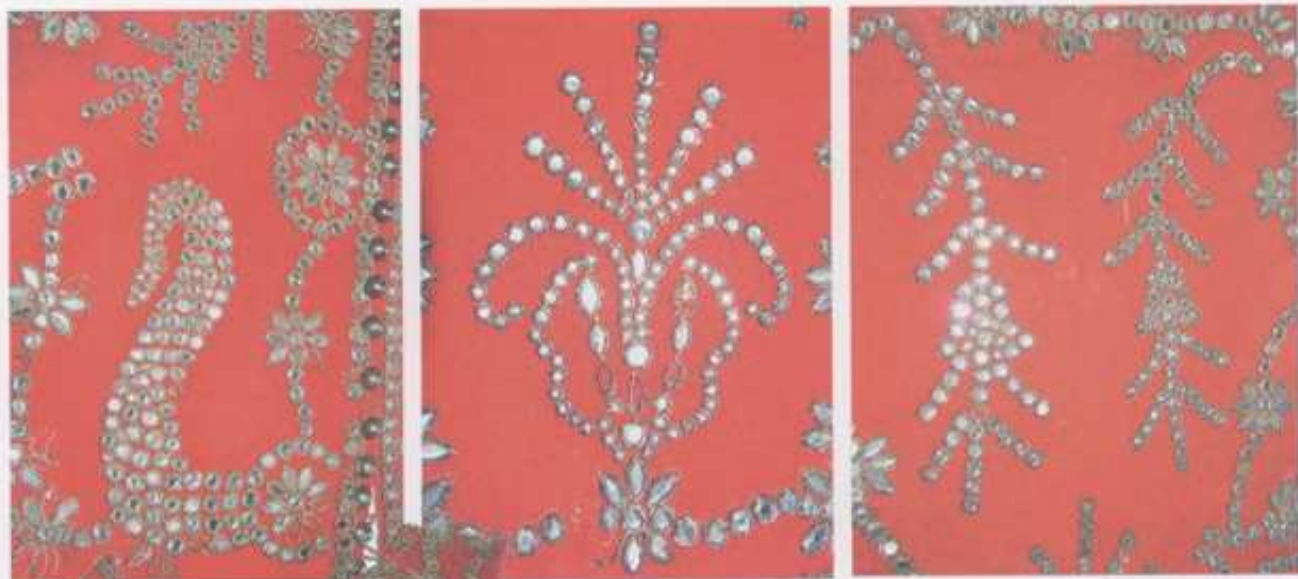
2. On compte aussi 20 ours à 9 francs l'un alors que celui de chasseur n'en vaut que 6 et 25 échabraqes à 10 francs l'un, autant que celle de chasseurs.



DÉTAIL DE LA CALOTTE DES PISTOLETS d'officiers de mameloucka figurant un cahouk avec un croissant de lune et des plumes d'autruche. © BRUNO BOREAN

	MÉTRAGE	COULEUR	REMARQUES	COÛT DE LA FAÇON
<b>YALECK</b>				
Drap (2 <sup>e</sup> qualité)	1,70 m	diverses couleurs	drap de 1 <sup>re</sup> qualité pour les sous-officiers	41,33 francs
Toile bondine	1,81 m			
Boutons-grelots			24	
Soutache			laine	
Tresse plate	2,55 m			
Ganse carrée	2,47 m	or pour les sous-officiers	laine	
<b>FERMELET</b>				
Trap	0,48 m	écarlate		29,02 francs
Bilicourt	1,67 m	diverses couleurs		
Ganse carrée	5,35 m	or et laine pour les sous-officiers et les trompettes	laine	
Soutache	23,67 m			
Boutons-grelots				
<b>SAROUEL</b>				
Drap (2 <sup>e</sup> qualité)	2,38 m	écarlate		75,85 francs
Toile		écru		
Basane		rouge		
Ganse carrée				
Tresse plate		or et laine pour les sous-officiers et les trompettes	laine	





**SUPERBE FERMELET DE MAMELOUCK DE LA GARDE.** Réalisé en drap de laine écarlate, il est entièrement brodé de strass. Les boutons sont typiques de la cavalerie légère française du premier Empire, montés sur bois. Les motifs sont floraux, comme sur la kobourg et reprennent l'urne stylisée que l'on retrouve aussi sur des éléments d'harnachement du général Dupas, conservés au musée de l'Empéri, ainsi que des formes pouvant s'apparenter à des queues de phénix.


© MUSÉE DE L'EMPERI, SALON-DE-PROVENCE, COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE, ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RADOL BRUNON, PHOTO DE L'AUTEUR.

**DÉTAILS DU SARDUEL DE MAMELOUCK DE LA GARDE**

conservé au musée de l'Empéri. On voit bien ici le drap cramoisi ou écarlate (selon les livraisons d'époque) et le système de serrage joliment soutaché au niveau des jambes. L'efflet n'est pas doublé en entier, seulement sur une partie au niveau des chevilles et de la ceinture.

© MUSÉE DE L'EMPERI, SALON-DE-PROVENCE, COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE, ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RADOL BRUNON, PHOTO DE L'AUTEUR.





DÉTAIL D'UN FERMELET  
D'OFFICIER DE MAMELOUCK.  
© CENTRE DE DOCUMENTATION  
DU MUSÉE DE L'EMPIRE.



GIBERNE DE MAMELOUCK. Cette giberne est un modèle utilisé par les mameloucks de la Garde avant l'usage de la giberne française type cavalerie légère. Faite de basane, sa pattelette est richement brodée sur un velours cramoisi. Son cordon est de la même facture que celui de la dragonne de sabre. Elle mesure, sans son cordon, 12,4 cm de long et 15,5 cm de large. Elle est de 5,1 cm d'épaisseur.  
© MUSÉE DE L'EMPIRE, SALON-DE-PROVENCE, COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE, ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RAOUL BRUNON. PHOTO DE L'AUTEUR.





**CAHOUK ET DÉTAILS DU CAHOUK DE MAMELOUCK DE LA GARDE** conservé au musée de l'Empéri. Cette coiffure est constituée de deux parties distinctes : un fut, rigide, et un chape qui l'entoure, amovible. Le fut de couleur vert et doublé d'une fine cotonnade et le fond est doublé d'une fine soie noire. Le cahouk vaut 20 francs vers 1800. A la même époque, un shako de hussard ou de chasseur à cheval vaut 11,40 francs.  
© MUSÉE DE L'EMPIRE, SALON-DE-PROVENCE. COLLECTIONS DU MUSÉE DE L'ARMÉE, ANCIENNES COLLECTIONS JEAN ET RAOUL BRUNON. PHOTO DE L'AUTEUR.

Entrent dans la réalisation du bonnet de police, censé être renouvelé tous les 18 mois :

- 0,30 mètre de drap bleu impérial de troisième qualité pour les hommes de troupe, et de deuxième qualité pour les sous-officiers. Un drap bleu-de-ciel de troisième qualité était réservé à la confection des bonnets de police destinés aux trompettes :

- du drap cramois de deuxième qualité pour la troupe, la première qualité étant réservée aux confections à l'usage des sous-officiers :

- de la toile écrue et 24 cm de toile blonde pour les productions destinées aux sous-officiers :

- 0,90 mètre de galon en laine de 3,40 cm de large. Le galon était en or pour les sous-officiers :

- 2,50 mètres de cordonnet rond et gland en laine, en or et laine pour les sous-officiers :

- un croissant, en or pour les sous-officiers.

Quoique disposant d'une tenue de service à l'orientale, les mamlouks percevaient également une tenue d'écurie à la française. Le pan-

talon d'écurie est en drap gris de quatrième qualité, renforcé de basane noire. Il ferme à l'aide de trois douzaines de boutons en os. Sa façon revenant à 16,93 francs pièce. Les pantalons de treillis, revenant à 7,60 francs l'unité, sont confectionnés en toile écru, les sous-pieds sont réalisés en peau de veau. Le gilet d'écurie est réalisé au moyen de drap bleu de troisième qualité — bleu de ciel pour trompette — pour une façon de 25 francs. Son remplacement intervenant théoriquement tous les 18 mois. Le manteau, en drap gris de quatrième qualité, est garni de brandebourgs et doublé de toile forte d'Abbeville. Sa façon revient à 78 francs. Les mamelouks le remplacent tous les six ans.

Dans le même temps, le port d'une tenue française est confirmé. Elle se compose d'une pelisse bleu impérial, ganse carrée, cordon, tresse plate et soutache jaune, d'un habit à la française en drap bleu impérial, d'un gilet uni cramoisi, d'une hongroise bleu impérial, d'un pantalon en matelot de drap bleu impérial. Les sous-officiers disposaient d'une redingote bleu impérial, fermant au moyen de boutons en bois.

### PAR SOUCI D'ÉCONOMIE

Le 29 décembre 1812, Lefèvre-Desnouettes propose une économie sur la première mise des mamelouks, qui s'élève alors à 1 000 francs, en *"supprimant quelques effets d'habillement et d'équipement jugés superflus"*<sup>1</sup>. Grâce à cette mesure, la somme à investir pour équiper un cavalier est ramenée à 689 francs. De la sorte, le coût de l'équipement d'un mamelouk équivaut désormais à celui d'un chasseur. Cette économie est d'autant plus bienvenue que les états de situation des effets de harnachement du corps, du 5 février 1813, sont bas : 24 harnachements complets à Paris, 7 au-delà du Rhin, 247 sont nécessaires au complet de l'escadron à qui il est prescrit de faire confectionner tout ce qui lui manque pour le 1<sup>er</sup> avril.

À compter de 1813, avec l'arrivée des seconds mamelouks, l'uniforme à l'orientale est largement occidentalisé comme s'en fait l'écho le mamelouk Goor, à ses parents à Aubel, le 19 juillet 1813 de Grossenhain : *"remarquez bien cet uniforme : c'est précisément comme je suis habillé ; c'est à la turque"*. De leur côté, les anciens mamelouks

*"continueront d'user leurs effets, et reçurent dans la suite, au fur et à mesure des besoins, des effets à l'orientale"*<sup>2</sup>.

Si le conseil d'administration ne consent finalement qu'à peu de dépenses d'habillement durant l'année 1812, le tableau ci-dessous met par contre en évidence un renouvellement presque complet des uniformes l'année suivante. Un complément est fourni début 1814.

2. Eugène-Louis Bucquoy (commandant), *op. cit.*, page 113.

### RÉCEPTION D'ÉLÉMENTS D'HABILLEMENT ENTRE 1812 ET 1814 (orthographe de l'époque)

	1812	1813	1814
Valecks de sous-officiers et trompette	3	14	31
Valecks de troupe	22	237	100
Fermelets de sous-officiers et trompette	3	14	6
Fermelets de troupe	25	245	111
Charbaults de sous-officiers et trompette	4	14	6
Charbaults de troupe	23	155	84
Redingotes	1	10	1
Pantalons garnis bleus	6	10	5
Pantalons garnis gris	49	224	-
Gilets d'écurie	31	257	103
Bonnets de police de sous-officiers	4	10	7
Bonnets de police troupe	62	253	93
Capotes-manteaux	8	272	46
Cahouks de sous-officiers	1	8	5
Cahouks de troupe	14	257	75
Schalls de cahouks	25	256	118
Étais de cahouks	19	250	111
Plumets et étais	73	272	142
Habit de sous-officiers	4	5	-
Gilets unis	8	11	-
Hongroises	3	4	-
Pantalons de treillis	-	36	20
Pelisse de sous-officier	1	1	-
Pantalon large de matelot	1	-	-
Tarbouches	22	-	-
Bottes longues	11	15	4
Bottes courtes	60	461	119
Kobourgs	27	234	117
Paire de gants	3	215	31
Ceintures bleues	44	271	68
Gibernes de sous-officiers et trompette	3	12	3
Gibernes de troupe	47	236	57
Portes gibernes	50	246	60
Porte carabine	46	234	57
Chapeaux de sous-officiers et mamelouks	4	3	-
Aiguillettes	4	4	-

1. Archives nationales, Rapport sur le recrutement des mamelouks, 29 décembre 1812.





Le 30 mars 1814, un inventaire des objets restés au dépôt est effectué. Parmi les matières premières, sont recensés du tricot écreu, 24 mètres de raz-de-castor, 21,50 mètres de frange en laine bleue, 55,56 mètres de frange en laine cramoisie, du ruban gris, 7,46 mètres de galon en laine cramoisie, 2,44 mètres de galon en laine verte, 56,15 mètres de ganse carrée or et laine, 4 730 mètres de ganse carrée en laine, 6 117 mètres de soutache or et laine, 4,27 mètres de tresse amarante destinée à la confection du sarouel, 53,84 m de tresse plate or et laine, enfin, 2 223 mètres de tresse plate en laine. S'y ajoutent encore 45 garnitures en laine en forme de croissant, dont 4 en or, 396 paires de brandebourgs pour les manteaux et 21 mètres de basane noire.

**LES TOUGGS SONT DES OBJETS AU FORT POUVOIR MYSTIQUE ET SYMBOLIQUE.**

Porte-queues à l'aspect barbare, ce sont des symboles propres à fasciner les foules et à jeter la terreur dans les rangs ennemis. En effet, cet emblème traditionnel ottoman, composé d'une hampe agrémentée d'une ou de plusieurs queues de cheval, est porté par les dignitaires turcs dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Cette tradition trouve différentes origines dans les récits des guerres entre turcs et chrétiens avant le XVII<sup>e</sup> siècle. Le tougg est un signe de commandement qui affiche le rang du dignitaire ou il représente par le nombre de queues de cheval. En Afrique du Nord, la queue du cheval d'un chef ou d'un guerrier de haut rang tué sous son cavalier au cours d'un engagement, est coupée pour orner la tente de ce dernier. Lorsque le cavalier est tué, elle est brandie au bout d'une pique avec un vêtement du défunt pour ouvrir son cortège funéraire. © TOUGGS, N° D'INVENTAIRE 0846 B ET 0847 B. CONSERVÉS AU MUSÉE DE L'EMPIRE. CES DEUX OBJETS EXCEPTIONNELS ONT ÉTÉ RARÉFIÉS DE LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE EN 1801.

Reste aussi de l'habillement confectionné : 6 yalecks, 2 sarouels et 3 bonnets de police de sous-officiers, 15 fermelets et 2 bonnets de police de mameloucks, une redingote, 5 pantalons bleus, 18 gilets d'écurie, 3 capotes-manteaux, 6 cahouks, 35 shalls de cahouk, 3 étuis de cahouk, 62 plumets et une paire de bottes. Sont également portés à l'inventaire 32 portemanteaux, 107 cordons de sabres et 107 cordons de pistolets, 31 cobourgs garnis, 28 ceintures bleues et 8 dragonnes en cuir.

### 1815 : LE CHANT DU CYGNE

Lors de la reformation des mameloucks aux Cent-jours, un état de consommation des matières premières et un état des effets d'habillement confectionnés sont dressés. Ces documents montrent que les mameloucks partent pour la campagne de Belgique avec un habillement fort similaire à celui en usage à l'apogée de l'Empire. Les inventaires des confections permettent de nous en faire une idée tout à fait précise.

Les yalecks, fermelets et sarouels sont indifféremment portés par les hommes de troupe, les sous-officiers et les trompettes. 14 pantalons garnis bleus et 194 pantalons garnis gris sont confectionnés, ainsi que des gilets d'écurie. En outre, les listes d'effets présents en magasin témoignent de la réalisation d'habits et d'une pelisse pour sous-officiers, de gilets unis, de hongroises, de bottes longues et courtes.

En ce qui concerne la coiffure, on recense 209 bonnets de police de mameloucks, et 14 autres destinés aux sous-officiers. Sont aussi portés à l'inventaire des cahouks pour mameloucks et sous-officiers, des couvre-cahouks assortis, mais aussi les inévitables shalls. S'ajoutent enfin des chapeaux destinés aux hommes de troupe et aux sous-officiers.

Durant toute son existence et malgré le petit nombre d'hommes qui servit en son sein, le corps (compagnie ou escadron) des mameloucks a toujours été correctement habillé, les arrivages de matières premières et d'effets confectionnés s'effectuant à un rythme biennuel. La fréquence des approvisionnements matérialisait ainsi l'intérêt, sinon le respect, que Napoléon portait aux traditions et à la culture de ces hommes, ces Orientaux qui s'étaient expatriés pour entrer au service de sa personne et de la France.

#### CHEF DE MAMELOUCKS AU SERVICE D'UN BEY D'EGYPTE.

Pour Godet, officier natif de Nantua dans l'Ain, officier d'infanterie légère en Egypte, le constat est simple : "les mameloucks s'étaient présentés en corps de cavalerie, nombreux, armés d'excellentes carabines et montés sur les meilleurs chevaux du continent. Leurs sabres recourbés, garnis d'argent, sont d'une trempe très fine et damassés ; il y en a qui sont d'un grand prix, il n'y a pas de cavalerie plus agile, mieux armée et mieux montée."

© COLLECTION RONALD FARLY.



#### THE UNIFORMS OF THE MAMELUKES OF THE IMPERIAL GUARD

Between 1801 and 1815, the mamelukes of the Guard brought an oriental glamour to the Grande Armée. With exception of one or two specific items, their colourful, flowing uniforms were not regulated. And for many years, they would impress the enemy with their exotic and wild appearance.

The uniform seems to have been subjected to the variation of the market, but green and red would always be the dominant colours. In style, three periods can be distinguished: the Consulate (1800-1804), the height of the Empire (1804-1812) and the later campaigns (1813-1814).

Although the few survivors from those who returned from Egypt with Bonaparte remained attached to their oriental style, throughout the years of the Empire, mameluke uniforms became increasingly westernized.